



HAL
open science

Une technologie démocratique est-elle possible ?

Monique Linard

► **To cite this version:**

Monique Linard. Une technologie démocratique est-elle possible?. Savoirs : Revue internationale de recherches en éducation et formation des adultes, 2004, Technologies et formation, 5, pp.73-78. edutice-00137543

HAL Id: edutice-00137543

<https://edutice.hal.science/edutice-00137543v1>

Submitted on 20 Mar 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une technologie démocratique est-elle possible ?

Texte de problématique¹

Monique LINARD, professeur émérite
Université Paris X - Nanterre

1 - De la "société de l'information" à "l'économie de la connaissance"

En vingt ans à peine, la révolution numérique des supports d'information et de communication a assuré le triomphe de l'ordinateur comme outil du quotidien. Elle a également entraîné un bouleversement sans précédent des modes d'existence et d'analyse de la modernité contemporaine. On est passé très vite de la société industrielle héritée du XIX^{ème} siècle, qui traitait la matière et l'énergie, à la société postindustrielle qui traite surtout l'information, immatérielle et abstraite. Depuis peu toutefois, les évocations de la "société de l'information" se font plus rares et tendent à être remplacées par des références, plus pragmatiques et contextualisées, à l'"économie de la connaissance".

Les glissements terminologiques ne sont jamais neutres, ils indiquent toujours un changement de perspective, de valeur et d'usage. Dans les deux expressions ci-dessus, on passe d'une référence vague à "la société" en général, qui englobe toutes les relations pouvant unir une communauté, à la désignation d'un secteur circonscrit et finalisé de son activité : "l'économie". Ce passage plonge d'un coup le concept relationnel de "société" dans une dynamique utilitaire d'échange de biens et de services et dans une logique de marché, essentiellement conflictuelle, fondée sur la concurrence et le profit.

La transition du terme d'"information", strictement défini², au terme de "connaissance" beaucoup plus flou et ouvert³, va en sens inverse. Elle marque une ouverture et un accroissement considérable de complexité, d'incertitude et de tensions potentielles à prendre en compte dans les analyses et les actions. Elle exprime aussi une prise de conscience face au développement imprévisible des technologies de l'information et de la communication : un degré supplémentaire de puissance est franchi dans l'échelle des secousses imposées aux sociétés contemporaines.

Ce glissement terminologique révèle une tendance à considérer que, sous prétexte d'un développement technologique inéluctable, les formes économiques et industrielles données actuellement à ce développement sont les seules possibles et donc non modifiables et non contrôlables. Ce raisonnement revient à soumettre implicitement la puissance technique à la seule logique fatale⁴ de l'expansion économique, en l'exonérant de toute autre dimension

¹ Cet article d'introduction a été publié en 2004 dans la revue *Savoirs*, n° 5, rubrique "Débat", pp. ...

² Information : au sens de traitement rationnel abstrait de données objectives.

³ Connaissance : soit au sens "cognitivist" classique des mécanismes et des états mentaux produits et acquis par des sujets en activité; soit au sens "constructiviste" des processus actifs d'interaction et de production réciproques entre des objets, physiques et symboliques et des sujets humains au sens plein du terme, c'est-à-dire incarnés, intentionnels, intelligents, volontaires et motivés.

⁴ Dans son sens étymologique de *fatum* (destin), ce qui est fixé à l'avance, ce qui doit arriver inévitablement.

d'analyse – à commencer par celle de ses conséquences sociales – et de toute instance de critique, de contrôle et de régulation, qu'elle soit politique, philosophique ou éthique.

Dans ce contexte, il est important de rappeler avec G. Simondon⁵ (1958) combien la réalité technique est d'abord une réalité humaine. Selon l'auteur, le caractère propre de l'objet technique ne réside ni dans sa seule instrumentalité fonctionnelle, ni dans sa seule utilité pratique, ni dans les seules lois scientifiques qui régissent son fonctionnement, ni même dans les seuls schèmes d'usage sociaux que ce fonctionnement détermine, mais bien dans les significations, les valeurs et les concepts que chaque objet technique "incorpore" en tant que "médiateur" entre la nature et l'homme, entre l'effort humain et les forces naturelles. Dépouiller l'objet du sens et des valeurs qui le portent au seul profit de sa fonction utilitaire, c'est rompre cette relation de médiation et en pervertir l'usage. Dans la méconnaissance de cette réalité, dans la négligence de l'homme "coordinateur et inventeur permanent des machines qui sont autour de lui", dans l'oubli qu'il est "l'organisateur permanent d'une société des objets techniques qui ont besoin de lui comme les musiciens ont besoin du chef d'orchestre", réside, pour G. Simondon (*ibid.*, p. 9-10), la plus forte cause d'aliénation du monde contemporain⁶.

Actuellement, la poussée de technicisation généralisée peut se lire comme un retour en force du taylorisme industriel, un taylorisme mental, plus subtil et diffus que le précédent, plus universel, qui déborde le monde du travail et infiltre le quotidien des corps et des esprits. Avec le saut brutal de puissance et d'expansion des technologies numériques, il n'y a plus de doutes : les choix technologiques sont des choix de société (Sclove⁷, 1995, 2003) et penser la technique pose plus que jamais la question de la démocratie. C'est ce qu'ont constaté à vingt ans de distance – sous des titres quasiment identiques – deux auteurs, l'un français (Roqueplo⁸, 1983), l'autre américain (Feenberg⁹, 2004).

2 - Le "nouvel ordre numérique" : caractéristiques et conséquences

Dans son chapitre sur "Le Nouvel ordre numérique", L. Cohen-Tanugi (2002)¹⁰, dégage trois caractéristiques principales des technologies numériques : leur caractère "structurant", "hiérarchisé" et "régulé". Selon l'auteur, ces caractéristiques entraînent non seulement de nouveaux usages sociaux mais aussi l'apparition de nouveaux paradigmes¹¹ dans les domaines économiques, politiques et culturels.

Toutefois, vu du côté de l'ancien ordre social, on peut aussi constater que chacune de ces caractéristiques est fortement ambivalente, et qu'elle comporte un potentiel aussi destructif que constructif. Le caractère structurant, hiérarchisé et régulé du nouvel ordre numérique

⁵ SIMONDON G., 1958, 1969, 1989, *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, coll. Philosophie.

⁶ "La plus forte cause d'aliénation dans le monde contemporain réside dans cette méconnaissance de la machine, qui n'est pas une aliénation causée par la machine, mais par la méconnaissance de sa nature et de son essence, par son absence du monde des significations, et pas son omission dans la table des valeurs et des concepts faisant partie de la culture" (Simondon, *op. cit.*, p. 9-10).

⁷ SCLOVE R., 1995, 2003, *Choix technologiques, choix de société*, trad. par I. Jami (Democracy and Technology), Paris, Ed. Charles Léopold Mayer, Descartes et Cie, coll. TechnoCité.

⁸ ROQUEPLO P., 1983, *Penser la technique. Pour une démocratie concrète*, Paris, Seuil.

⁹ FEENBERG A., 2004, *(Re)penser la technique. Vers une technologie démocratique*, Paris, La Découverte / MAUSS, coll. Recherches.

¹⁰ COHEN-TANUGI L., 2002, "Le Nouvel ordre numérique", Texte de la 247^{ème} conférence, 3 septembre 2000, *Université de tous les savoirs. Les Technologies*, Paris, Odile Jacob, pp. 9-72.

¹¹ Au sens défini par T. Kuhn (1962) en tant qu'ensemble de règles, de lois, de normes, de modèles, de théories et de pratiques, partagé par une communauté scientifique. KUHN T. S., 1962, 1983, *La structure des révolutions scientifiques*, trad. L. Meyer (The Structure of Scientific Revolutions), Paris, Flammarion, coll. Champs.

signifie aussi bien la déstructuration, la dé-hiérarchisation et la dérégulation dans un désordre généralisé.

A ces caractères ambivalents du numérique, on propose d'ajouter trois processus typiques également à double face. Chaque processus comporte des avantages qui se paient également de coûts considérables :

- l'accélération du rythme des phénomènes et de leur évolution ;
- l'interdépendance toujours croissante entre des domaines, secteurs et éléments tenus jusqu'ici séparés ou cloisonnés ;
- la déterritorialisation au sens médiologique (R. Debray) de la volatilisation des repères physiques habituels qui fondaient jusqu'ici notre expérience corporelle et mentale de la matière, de la causalité, de l'espace et du temps.

Dans ce contexte de mutations sans précédents, le monde de la formation se trouve pris dans un environnement social qui ne lui laisse pas le choix : s'adapter ou périr.

3 - Trois niveaux de réponse possibles

Dans la formation post-secondaire par exemple, trois ouvrages nord-américains parus récemment (French & *al.*¹², 1999 ; Bates¹³, 1999 ; Noble¹⁴, 2001), montrent que les problèmes de l'intégration des technologies numériques peuvent être abordés à trois niveaux différents qui correspondent à trois perspectives :

- Le niveau pratique raisonné de la conception et de l'ingénierie pédagogique de dispositifs, plus ou moins mixtes, d'enseignement présentiel et à distance, variant selon les objectifs, les publics et les secteurs visés (French & *al.*, *op. cit.*).
- Le niveau organisationnel du "management" concerté des ressources, des orientations, des structures et des acteurs. Ce niveau concerne les responsables chargés de maintenir et de faire évoluer leurs institutions face aux nouvelles opportunités et aux contraintes imposées par le nouvel environnement socio-économique créé par les technologies (Bates, *op. cit.*).
- Le niveau socio-politique et éthique de la réflexion qu'impliquent, pour un régime démocratique, l'industrialisation technologique, la marchandisation et la privatisation massives et méthodiques de la transmission des connaissances. Sachant que jusqu'ici cette transmission était considérée comme une mission essentielle de service public pour le plus grand nombre (Noble, *op. cit.*).

Toutefois un problème se pose : la pression économique et l'urgence des transformations sont telles qu'aucun de ces trois niveaux d'analyse ne semble plus pouvoir se suffire, ni être posé séparément. Mais alors comment penser les trois ensemble et à partir de quel axe organisateur ? Peut-on continuer à faire comme si la technicisation de toutes les activités était neutre alors qu'elle est en train de bouleverser l'ordre du monde et de s'imposer partout comme une évidence (Roqueplo, *op. cit.* ; Feenberg, *op. cit.*) qui ne fait l'objet d'aucun débat public (Sclove, *op. cit.*) ?

¹² FRENCH D., HALE C., JOHNSON C., FARR G. (eds.), 1999, *Internet based learning. An introduction and Framework for Higher Education and Business*, Sterling, Virginia, Stylus Publishing.

¹³ BATES A. W. (Tony), 1999, *Managing Technological Change. Strategies for College and University Leaders*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers.

¹⁴ NOBLE D. F., 2001, *Digital Diploma Mills. The Automation of Higher Education*, New York, Monthly Review Press.

D'après J. R. Searle¹⁵ (2004), système économique et système politique fonctionnent selon deux structures logiques apparemment semblables, mais fondés sur deux systèmes de motivations différents. La motivation rationnelle du pouvoir économique est la création et la répartition des biens à des fins d'intérêts particuliers – le plus souvent conflictuels –. La motivation du pouvoir politique est d'ordre déontique, au sens de garantie instituée par une intentionnalité collective des droits et des devoirs, à des fins de régulation des intérêts particuliers. Dans cette perspective, l'éducation relève-t-elle davantage de l'économique ou du politique ? Plus précisément, peut-on laisser au seul pouvoir économique le soin d'orienter et de gérer des secteurs d'activité collective aussi sensibles que l'éducation et la formation ?

4 - Que faire ?

Dans ce contexte, les participants au débat sont invités à exposer, à partir de leur expérience et de leurs compétences, les incidences du "nouvel ordre numérique" qu'ils ont pu observer sur l'ordre ancien dans le domaine de la formation qui est le leur.

Quelles nouvelles problématiques, quels conflits ou impasses ont-ils pu repérer dans le cadre de cette nouvelle révolution technique et de cette industrialisation de la connaissance ? Quelles perspectives, quelles ré-orientations, quelles références envisagent-ils pour (re)penser les systèmes d'éducation et de formation, de façon moins fragmentaire, plus globale et cohérente ? Quelles nouvelles modalités d'action inventer qui tiennent compte à la fois des nouvelles conditions techno-économiques et des impératifs d'une société soucieuse de préserver ses choix démocratiques ? Sachant que ces conditions modifient profondément la production et la transmission des connaissances et son rôle dans les modes d'apprentissage et de travail, comment éviter le creusement des écarts socio-économiques, intra- et internationaux, et assurer effectivement l'accès du plus grand nombre, qu'il soit ou non solvable, à un enseignement significatif et de qualité, qu'il soit ou non monnayable ?

¹⁵ SEARLE J. R., 2004, *Liberté et neurobiologie. Réflexions sur le libre arbitre, le langage et le pouvoir politique*, Paris, Grasset, coll. Nouveau Collège de Philosophie.